



Construire  
écologique  
Rénover

# Journées de l'éco-construction

10 & 11 avril 2010

SCAER

## DOSSIER DE CANDIDATURE

**Date limite de candidature : Vendredi 19 février 2010**

**A retourner à :**

Communauté de Communes du Pays de QUIMPERLE  
3 rue Eric Tabarly – Kervidanou 4  
29394 QUIMPERLE Cedex

02.98.35.13.54  
carine.kerlan@cocopaq.com

*contact : Carine KERLAN*

**Cette manifestation est organisée par :**



## Informations pratiques

- Dates : Samedi 10 et dimanche 11 avril 2010
- Lieu : salle polyvalente de SCAER
- Horaires d'ouverture au public : de 10h à 18h
- Organismes : Communauté de Communes du Pays de QUIMPERLE (COCOPAQ) et Communauté de Communes Concarneau Cornouaille (4C), Association APPROCHE ECOHABITAT<sup>1</sup>
- La participation demandée aux exposants s'élève 100 € pour les 2 jours

## Dépôt des candidatures

- **Les exposants doivent être en accord avec les valeurs et les objectifs de l'évènement**
  - ☛ l'objet principal de ce salon est de contribuer à la promotion technique, philosophique, pédagogique, écologique, éthique et économique de l'éco-construction.
  - ☛ les organisateurs souhaitent que ce salon favorise la diffusion de concepts et techniques constructives respectueuses de l'environnement, éprouvés, reconnus, reproductibles et fiables.
- **Conditions d'admission**

La participation au salon est soumise à l'acceptation du dossier d'inscription par le comité de sélection qui statue à toute époque sur les refus ou les admissions, sans recours et sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis aux salons précédents.

Le comité de sélection des exposants, composé de membres de l'association APPROCHE ECOHABITAT, prend à sa charge la responsabilité du choix des

---

<sup>1</sup> Objet de l'association : « Promouvoir, notamment par l'information, le conseil, la communication, un habitat et des lieux de vie sains, économes en ressources, respectueux de l'environnement, des générations futures et de l'équité entre les peuples ». [www.approche-ecohabitat.org](http://www.approche-ecohabitat.org)

professionnels admis à exposer. Les collectivités se chargeant d'informer les professionnels intéressés et de récolter leurs demandes d'inscription.

**Pour garantir le caractère écologique du salon, les exposants seront sélectionnés en fonction de la lisibilité de leur engagement dans le domaine de l'éco-habitat.**

Toute demande de participation retenue ou refusée sera notifiée par mail ou par courrier au plus tard le 16 mars 2010.

▪ **Réservation de stand**

Seuls les exposants dont l'inscription aura été validée (justificatif) pourront obtenir un stand sur le salon.

Les exposants s'engagent à assurer leur présence durant les 2 jours de la manifestation.

Les organisateurs feront parvenir aux exposants retenus une demande de réservation de stand permettant de recenser les besoins en matière de mètres linéaires et de matériels. Ce document sera accompagné du règlement du salon (horaires de montage et démontage des stands, modalités d'installation, assurance, programme de la manifestation...).

▪ **Participation financière**

Une participation forfaitaire de 100 € pour les 2 jours sera demandée aux exposants retenus. Ils devront communiquer leurs coordonnées bancaires aux organisateurs, au moment de leur réservation de stand, afin que la collectivité leur facture leur participation.

Les demandes d'annulation de la part d'exposants, au-delà du 30 mars 2010, ne donneront lieu à aucun remboursement.

## Mémo

### ▪ 1<sup>ère</sup> étape : l'examen de votre demande de participation

- ☛ Vous remplissez un bulletin d'inscription présentant votre activité et son caractère écologique.
- ☛ Vous le retournez à l'adresse indiquée en 1<sup>ère</sup> page.
- ☛ Votre demande est examinée par le comité de sélection.
- ☛ La validation ou le refus de votre demande vous est notifiée par mail ou par courrier au plus tard le 16 mars 2010.

### ▪ 2<sup>ème</sup> étape : votre inscription définitive

- ☛ Après validation de votre demande de participation, vous recevez un dossier d'inscription définitive (réservation du stand, du matériel, règlement du salon).
- ☛ Vous le retournez aux organisateurs, accompagné de vos coordonnées bancaires.
- ☛ Votre inscription est validée à réception de la totalité des pièces demandées.

Les organisateurs se tiennent à votre disposition, à tout moment, pour répondre à vos interrogations et enregistrer vos suggestions.